



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction Régionale de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt

Bordeaux, le 21/12/2023

Affaire suivie par :  
Nicolas LECOEUR  
Chef du SERFOB  
Tél : 05.87.79.84.85  
nicolas.lecoeur@agriculture.gouv.fr

## **Compte rendu de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois du 21 novembre 2023**

### **1) Introduction**

Une minute de silence est respectée lors de cette introduction en hommage à Christian PACHA, représentant des industriels (UIRPM), décédé le lundi 16 octobre 2023.

- **Henri SABAROT**, Conseil Régional représentant le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine  
En prenant pour exemple l'article du journal « Le Monde » du 25/10/2023 sur la politique forestière, M. SABAROT rappelle aux participants que la forêt est actuellement l'objet de toutes les attentions. En conséquence, il est nécessaire de faire comprendre le rôle de la filière et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qui sont assignés à la forêt : réduction des gaz à effet de serre, économie, et protection des milieux et des espèces.

- **Virginie ALAVOINE**, DRAAF représentant le Préfet de la Nouvelle Aquitaine  
La forêt va jouer un rôle important pour atteindre les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre et tiendra sa place dans les travaux sur la planification écologique qui vont débuter. La CRFB sera sollicitée sur le sujet (à partir de décembre 2023).

Par ailleurs, Mme ALAVOINE rappelle les travaux en cours sur les États Généraux de la Forêt du massif des Landes de Gascogne. M. le Préfet a souhaité la mise en œuvre d'un comité de pilotage et la CRFB sera sollicitée pour suivre certaines de ces actions.

Enfin, elle insiste sur l'importance du « dialogue filière – société » primordial par rapport à ces objectifs forts fixés à la forêt et à la filière bois. Il faut trouver les bons modes de communication et les bons termes pour faire comprendre la sylviculture et ses buts.

Les présentations ont été envoyées à l'issue de la CRFB à tous les membres, elles ne sont pas reprises dans ce compte-rendu. Seuls les échanges sont repris.

### **2) Présentation des avancées de l'action coordonnée par le CNPF et l'ONF sur les itinéraires sylvicoles intégrant le risque incendie dans le cadre des états généraux du massif des Landes de Gascogne**

Intervenants : CNPF (Cécile Maris) / ONF (Francis Maugard)

- François GUIRAUD (FIBNA) : Pourquoi pas d'exportation des souches ? Pas de lien direct avec le risque incendie. Cet aspect est surtout impactant pour le reboisement post incendie.

- Michel BAZIN (ETF NA) : d'un point de vue économique, l'exportation n'est pas forcément neutre. Il serait souhaitable que l'on n'affirme pas en premier lieu que ces exportations ne sont pas justifiées.

- Eric DUMONTET (SYSSO) : en décembre, lors du comité technique PEFC le dessouchage va être évoqué. Il doit être motivé pour être autorisé. C'est également un sujet par rapport aux aides France 2030.

- Henri SABAROT (Conseil Régional NA) : le gyrobroyeur ou le débroussailleur sont évoqués. Y a-t-il une étude de la pratique favorisant ou pas l'infiltration des eaux de surface ?

- Cécile MARIS (CNPFF) : il y a des essais menés par le GIS Pin maritime du futur qui comparent les différents itinéraires. La différence entre la réalisation et l'absence de dessouchage n'est pas caractérisée aujourd'hui.

- Alain BAILLY (FCBA) : la relation entre travail du sol et pénétration des eaux doit être expertisée par le GIS Pin Maritime.

- Michel BAZIN (ETF NA) : il faudrait aussi travailler sur l'assainissement des parcelles (fossés notamment). On va avoir des problèmes de parcelles inondées ponctuellement sur sol nu avec l'augmentation des incidents climatiques ponctuels.

- Bruno MEILHAN BORDES (FNE) : on constate que les travaux proposés sont une simple intensification des pratiques sylvicoles passées. Peut-on se contenter d'affirmer que l'embroussaillage est la raison principale de l'intensité des incendies ? Les associations environnementales vont être un peu déçues.

Quid des peuplements mélangés ? Il faudra faire au minima des lisières feuillues si le mélange d'essences n'est pas possible du fait des stations. On sent pour autant que c'est le moment de trouver des solutions. Il ne faut pas s'enfermer dans des schémas qui ont 60 ans.

- Cécile MARIS (CNPFF) : l'objectif est de trouver un schéma le plus efficace possible. La diversification des essences sur le Massif est une question ancienne. Les feuillus sont surtout présents là où il y a des cours d'eau (50% des peuplements de feuillus) et en bordure de sylvo-écorégion avec des stations différentes.

- Nicolas LECOEUR (DRAAF) : en lien avec le groupe de travail des états généraux de la forêt du massif des Landes de Gascogne sur le sujet, les préconisations vont être formalisées dans un document qui sera proposé et validé par la CRFB.

### **3) Point de conjoncture régional par les interprofessions FIBOIS**

intervenants : FIBOIS LdG (Anne Guivarc'h) / FIBOIS Nouvelle-Aquitaine (Sylvain Crapez)

- Stéphane VIEBAN (AFB) : le constat est partagé. Le ralentissement économique dure depuis une année avec des dépôts de bilan de société. On constate une diminution de nos encours sur nos assurances crédits. On est dans une période comparable à 2008 – 2009. Des demandes de chômage partiel sont faites dans certaines scieries.

- Sylvain CRAPEZ (FIBOIS NA) : l'année 2024 est encore plus inquiétante s'il n'y a pas de reprise. Il va également y avoir des problèmes de remboursement des PGE.

- François GUIRAUD (FIBNA) : évoque la taxe sur les produits issus du bois qui est nettement plus élevée en pourcentage que pour d'autres matériaux concurrents moins neutres sur le plan carbone (plastique, métaux, etc...).

- Jérôme DANCOISNE (ADEME) : la responsabilité énergie du producteur n'est pas une taxe. Cette contribution sert à alimenter un fonds géré par les importateurs. L'objectif est d'améliorer la réutilisation et la valorisation des produits existants. Ça diminue le recours au carbone.

- François GUIRAUD (FIBNA) : cela reste une charge. Les produits concurrents étrangers n'y sont pas soumis.

### **4) Restitution par le FCBA de l'étude « ressource/besoins industriels » sur le pin maritime pour la période 2020-2040**

intervenants : FCBA (Lucile Savagner et Alain Bailly)

Remarque générale : Quid des effets du changement climatique et des crises conséquentes (incendies, sanitaires) ? Ces éléments ne sont pas pris en compte dans l'étude car les conséquences sur la sylviculture et les événements ponctuels ne sont pas modélisables à ce niveau.

- François GUIRAUD (FIBNA) : le risque actuel est que la hiérarchie des usages des bois soit faussée par des opportunités de subvention qui existent actuellement pour toutes les industries orientées vers le bois et notamment sur le bois « énergie ». On va vers une tension sur la ressource pin maritime même avec l'augmentation de la disponibilité prévisible. Il faut suivre précisément les récoltes.

- Nicolas LECOEUR (DRAAF) : une expertise doit être menée pour identifier les différences entre l'enquête annuelle de branche et les chiffres FIBNA évoqués dans l'étude ressource. Lors de nos examens de projets aidés opérés au sein de la Cellule Biomasse Préfectorale, nous nous attachons en dehors de l'examen des approvisionnements face à la ressource, à veiller au respect de la hiérarchie des usages.

- Jérôme DANCOISNE (ADEME) : dans le cadre de RED III, nous devons progresser vers une part de 45% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique. Il faut doubler d'ici à 2050 l'usage biomasse.

- Eric DUMONTET (SYSSO) : réagit sur la perte de surface forestière. Ces données issues de l'IGN, et dans un contexte d'artificialisation des surfaces, mentionnent une perte de 2000 ha par an (21000 ha en 20 ans). Ces chiffres sont étonnants par rapport à ce qui est constaté dans l'étude Quaspare. Il va falloir regarder ces éléments en analysant les données défrichement et les données issues de NAFU.

- Henri SABAROT (Conseil Régional NA) : les élus de la région souhaitent savoir si la ressource en bois est suffisante par rapport à l'ensemble des projets. Il est effectivement primordial que nous sachions si les nouveaux projets permettent de respecter la hiérarchie des usages et si l'on doit redouter des pénuries de bois.

#### **5) Suivi annuel du PRFB : Bilan financier 2022 des aides publiques à la filière**

intervenants : Conseil Régional/ADEME/DREETS/DRAAF

- Stéphane VIEBAN (AFB) : remercie les intervenants pour cette présentation des montants des aides attribuées. Quid des montants consommés ?

- Nicolas LECOEUR (DRAAF) : nous présentons les montants engagés. Pour avoir des notions de consommation, il faut attendre que l'ensemble des demandes de paiement soient formulées et traitées avec des délais propres à chaque dispositif d'aide. Pour le renouvellement forestier du plan de relance, un point sur la consommation pourra être envisagé début 2025 car les paiements interviennent jusqu'à fin 2024.

- Stéphane VIEBAN (AFB) : Plan de relance : 10 % de réalisation pour l'instant. Le délai d'octobre 2024 sera difficile au vu des conditions climatiques actuelles. Demande pour une prolongation.

- Nicolas LECOEUR (DRAAF) : cette question est en cours d'examen au MASA et concerne aussi d'autres aides du plan de relance.

#### **6) Suivi annuel du PRFB : Bilan 2022 des actions du PRFB (tableau de suivi) et présentation des indicateurs de suivi 2022**

intervenants : DRAAF

Les remarques éventuelles sont à formuler auprès de la DRAAF.

#### **7) Questions diverses**

- Stéphane VIEBAN (AFB) : alerte sur la mise en œuvre de la réduction du seuil des PSG actée par la loi incendie du 10 juillet 2023 (abaisse le seuil de 25 à 20 ha). Dans le cadre de France 2030, comment cela sera traité dans les dépôts de dossier ? Par ailleurs cela va également avoir des conséquences fiscales dans le cadre des successions.

=> DRAAF : on attend un décret d'application qui précisera les modalités. Concernant les dossiers FRANCE 2030, l'obligation d'un PSG validé lors de la demande de paiement est confirmée pour les forêts à partir de 20 ha.

- Stéphane VIEBAN (AFB) : une nouvelle manifestation est prévue prochainement contre un projet d'investissement majeur d'un industriel du bois en Corrèze. La filière est à nouveau la cible d'associations opposées à l'exploitation forestière.

=> Sylvain CRAPEZ (FIBOIS NA) : rapprochement sur certains secteurs avec gendarmerie. Convention en Dordogne avec gendarmerie, dépôt systématique de plainte : actions de prévention. Un projet de convention analogue est en cours en Gironde.

=> Échanges entre FIBOIS LG et Sepanso : permet de répondre aux attentes sociétales.

=> Virginie ALAVOINE (DRAAF) : sensible à ce sujet. Il faut provoquer des actions pro actives de pédagogie vis-à-vis des associations mais aussi du grand public. Le Préfet de Région est très sensible à ces actions de communication.

## **8) Conclusion**

- **Henri SABAROT** : il faut être prudent concernant les clichés véhiculés par des activistes très minoritaires. Il ne faut pas confondre l'expression forte de petits groupes avec l'opinion publique. Il convient effectivement de communiquer sur les actions fortes et en progrès de la part de la filière. Les exemples sont nombreux : lisières de feuillus, protection des lagunes et des milieux naturels en général notamment dans le cadre du partenariat entre FIBOIS et la SEPANSO.

La Région continuera à collaborer efficacement avec les services de l'État pour accompagner la filière.

- **Virginie ALAVOINE** : il est important de disposer de données solides pour communiquer.

Il faut impulser une dynamique de filière intégrant tous les enjeux de la forêt et de l'utilisation du bois : emplois, biodiversité, carbone,...

La sylviculture est une histoire de compromis, il n'y aura pas que des réussites mais il faut avancer pour contrer un changement climatique trop rapide pour la forêt.